

À Clarmont, un 30 km/h à surveiller

Par Lucas Philippoz

TRAFIC | NOUVELLE RÈGLE

L'étroite traversée du village, où circulent quelque 3800 véhicules par jour en moyenne, est désormais limitée à 30 km/h. Une idée de longue date dont l'Exécutif scrutera les effets.

Depuis le 10 mars, la traversée de Clarmont est limitée à 30km/h contre 50 précédemment. Argument principal: accroître la sécurité sur cette route cantonale étroite, où circulent quelque 3800 véhicules par jour en moyenne selon les relevés du Canton. «Les gens roulent vite et montent sur les trottoirs, il y a beaucoup de camions et énormément de circulation, en particulier quand il y a des accidents sur l'autoroute, énumère la municipale Fiona Carluay. En parallèle, nous avons trois fermes et donc des machines agricoles dans le village, mais aussi les bus MBC et de plus en plus d'enfants. C'est devenu un tronçon particulièrement dangereux.» En compilant des sources sur le sujet, on résumera ici que lors d'une collision à 50km/h, les chances de survie d'un piéton sont d'environ 50 % contre 90 % au moins à 30km/h. À Clarmont, l'idée d'abaisser la vitesse maximale autorisée ne date



La municipale clarmontaise Fiona Carluay pose derrière un marquage provisoire fraîchement peint, mercredi après-midi. Philippoz

pas d'hier. «C'est une réflexion de longue date qui a pu se concrétiser parce qu'en ce moment, les zones 30km/h sont vues d'un œil plus favorable par le Canton», estime Fiona Carluay. Elle précise qu'il a fallu environ une année au total entre l'entrée en vigueur de la mesure et le moment où les discussions avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) ont été relancées.

Passage maintenu

Le Conseil général clarmontais a d'ailleurs eu le dernier mot, le 4 février dernier. «Les avis ont été relativement unanimes, affirme la

municipale. Ce qui a grandement facilité l'acceptation de la mesure, c'est que nous n'avons pas modifié la route en elle-même en ajoutant des chicanes, par exemple. Tout simplement parce que nous manquons de place.»

Pas de changement non plus pour les cédez-le-passage depuis les routes adjacentes, qui ne seront pas transformés en croisements à priorité de droite. Quant à l'unique passage piéton du village, il a pu être conservé, car la route est un axe principal – et ce bien qu'en général, la présence des tels aménagements ne soit pas prévue dans les zones 30 km/h.

Doit-on cependant s'attendre à ce que les panneaux et marquages au sol, à eux seuls, ne suffisent

pas à convaincre certains automobilistes de lever le pied? «C'est un risque, concède la

La police tend l'oreille

Avec le retour du printemps, la Police cantonale intensifie ses contrôles contre les nuisances sonores sur la route, a-t-elle annoncé mardi dans un communiqué de presse. Vrombissements de moteurs, véhicules modifiés, circuits inutiles et activation du mode d'échappement sportif sont dans le collimateur. En 2025, 18 opérations ont permis de contrôler 492 véhicules; 269 ont été jugés non conformes, 16 saisis et 31 jeux de plaques retirés. L'Ordonnance sur les règles de la circulation routière interdit désormais ces bruits évitables, sous peine d'amendes pouvant atteindre 10 000 francs. Des patrouilles seront déployées en zone urbaine et sur les cols.

Le monde à ma porte

La chronique de Philippe Dubath

Tout à coup, elles sont là. Chaque année, elles me font la même plaisanterie. Je vais voir, je marche, je ressemble à mon chien, truffe dirigée vers le sol, mais il n'y a rien. Et puis, deux jours plus tard, les petites pointes vertes, fraîches, souples, décidées, émergent de la terre encore hivernale. L'ail des ours est de retour. Alors je me dépêche et je vais dans mes pentes préférées, dans la forêt encore froide, en prélever une poignée pour le premier pesto. Mais aller à l'ail des ours, comme on va aux morilles, comme on va à la pêche, c'est autre chose qu'entreprendre une cueillette. C'est retrouver une certaine douceur de la nature après des mois plus âpres qui livrent pourtant eux aussi des moments exaltants. Aller à l'ail des ours, c'est respirer un air qui semble nouveau, qui rappelle la chance qu'on a, année après année, d'être encore vivant.

Je dis cela parce qu'on voit bien, autour de nous, toutes les façons –pour certaines invraisemblables, inconcevables – de n'être plus là demain. La quête de l'ail des ours, c'est cela, c'est vivre son aujourd'hui, le humer, le récolter, puis le déguster pour prolonger le plaisir d'être allé

retrouver de généreux sous-bois et d'en ramener les présents à la maison. Je dis cela, j'évoque la grâce de vivre le moment présent, parce que je subis comme tout le monde l'actualité de ce monde qui nous efface chaque matin par sa cruauté.

On m'a demandé l'autre jour, très sérieusement, comme ça, tout à coup, si j'avais la foi. J'ai répondu que je croyais aux nuages, aux anémones hépatiques et à leur bleu de premier amour, aux grives musiciennes qui entonnent ces jours-ci leurs chants de gloire et d'éternité sans qu'on les voie, haut dans les arbres. Les anémones hépatiques? Elles se mêlent comme des yeux d'enfants grands ouverts au tapis d'ail des ours qui parfume la forêt quand on le traverse. Ah, ce parfum



qui reste collé aux chaussures! Je dis cela, aussi, parce que l'autre jour, quand je célébrais le printemps –un printemps de plus, quelle chance! – à genoux dans l'ail des ours, un appel téléphonique m'a averti de la mort, dans son sommeil, d'un bon ami footballeur. Philippe Guillaume, avec grand talent, jouait de manière farceuse, malicieuse, je pourrais même dire printanière. Philippe, pilier du LUC, était notamment un as du petit pont, un orfèvre de ce geste subtil. Pour ceux qui ne connaissent rien au football, je précise que le petit pont consiste à passer le ballon entre les jambes d'un adversaire, pour le reprendre ensuite derrière lui. Avec Philippe, on avait beau s'attendre à ce qu'il le tente une fois de plus, on avait beau serrer les jambes, fermer le tunnel, il lui suffisait d'un geste pour ouvrir le passage et réussir son joyau. Nous sommes une foule de footballeurs amis à avoir ainsi subi la loi de son habileté. Mais cet homme était d'une telle courtoisie – un gentleman – que se faire ainsi feinter par lui était presque un honneur. Je lui adresse par les airs, portées par les nuages auxquels je crois, quelques délicates anémones hépatiques parfumées à l'ail des ours. ■

BRÈVES RÉGION Chantiers en perspective

MORGES | Le printemps est la bonne saison pour entreprendre des travaux en extérieur et Morges en compte plusieurs, en cours ou à venir. Notamment le remplacement de conduite à la Grosse-Pierre, la mise en séparatif des conduites souterraines aux rues de la Gare et du Château, le remplacement des infrastructures souterraines au Chemin de Tolochenaz et la mise en conformité des arrêts de bus des Pétoleyres.

L'école ouvre ses portes

TOLOCHENAZ | Les 20 et 21 mars ont lieu les portes ouvertes de l'École de la construction. Objectifs affichés: faire découvrir la pluralité des métiers de la construction (19 formations à l'honneur), échanger avec des apprentis, décrocher un stage et susciter des vocations. La journée du vendredi est réservée aux visites de classes, celle du samedi est tous publics.

Arbres urbains solides

VÉGÉTALISATION

Lausanne et les communes de Région Morges ont signé un accord avec des pépinières locales et Jardin-Suisse-Vaud. Le but: renforcer la résilience des arbres urbains.

La Ville de Lausanne, Région Morges, des pépinières locales et JardinSuisse-Vaud ont officialisé lundi un partenariat visant à renforcer la canopée urbaine face au dérèglement climatique. La charte signée fixe des exigences strictes pour la production d'arbres adaptés aux contraintes du milieu bâti: sols pauvres,

espaces restreints et températures extrêmes. Elle privilégie la solidité du système racinaire plutôt que le seul développement du feuillage, et garantit une rémunération équitable aux pépinières locales. «Cette charte sera un outil fédérateur pour les acteurs travaillant au renforcement de la canopée, a souligné Jerome De Benedictis, président de Région Morges. Elle permettra l'entraide et les échanges d'expériences entre les communes.»

Le dispositif s'adresse aux communes signataires, aux pépiniéristes et aux associations professionnelles. Il entend substituer au critère du prix celui de la qualité et de la proximité. Les initiateurs espèrent que ce modèle essaimera au-delà de la région lausannoise. Com.



Une photo fleurie pour célébrer cette charte. Ville de Lausanne